

# Compte rendu de réunion du Conseil Municipal ordinaire du 10 janvier 2019

Absents excusés : Michel PHILIP, Michel GENEVRIER

Secrétaire séance : Annabelle TAIX.

Public : Mireille MARTIN, Thierry NICOLAS, Pierre NOEL, Jean-Luc MINI, Guillaume TARIEUX

## TRAVAUX FUTURE ECOLE

Suite à la demande d'échange de terrain (le long de la RD4 aux Tourniaires contre une parcelle au pont de l'Archidiacre utilisé par le CD04), une réunion va avoir lieu le 16/01 avec le Conseil départemental et l'architecte. Une commission « Projet école » va être constituée afin de programmer des réunions de travail.

## PLACE DU BLANCHET

Une réunion d'information aura lieu jeudi 17/01 à 19 heures à la mairie afin que les habitants du hameau soient informés du projet.

Une demande au titre du FODAC va être faite (9 100 €)

## ECLAIRAGE PUBLIC

3 éclairages ont été posés aux Gaillaches (en location). Pour 2019 : 3 éclairages à Urtis, 1 au Blanchet et 1 aux Gaillaches, pour un montant de 14 680 e HT sont prévus.

Selon le financement restant, l'éclairage du foyer de ski sera envisagé.

## RUE DES SIBLETS

Aucun accès n'étant possible au hameau des Siblets, Jean-Marie Ubaud propose de donner une partie de sa remise pour faire un « accès riverains » dans la rue, la commune va faire borner et programmer les travaux (mur, compteur à déplacer et borne incendie) le conseil municipal donne son accord.

## BUDGET PREVISIONNEL 2019

Prévoir travaux traine coupe, goudronnage, la commission voirie va faire le tour.

## PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER

Le maire demande aux conseillers municipaux de venir le consulter en mairie, afin de pouvoir en discuter à un prochain conseil

## SUBVENTION CRECHE

Le Maire propose de voter la subvention pour la crèche afin de la verser rapidement elle s'élève à 7 926,91 €..

## DIVERS

Téléphonie-internet : nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

Vœux :ils auront lieu le 19 janvier au Foyer de ski..

Station d'épuration des Siblets : une plaque va être posée pour rappel de la générosité des h »ritiers Savournin.

La séance est levée à 22 heures.